

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Dugast, 24 décembre 1856

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Dugast](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (5)

Collation 1 p. (61r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Dugast, 24 décembre 1856, consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/33970>

Copier

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [24 décembre 1856](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Dugast](#)
Lieu de destination Indret (Loire-Atlantique)

Description

Résumé Godin remercie Dugast pour l'envoi de dessins et d'une description [de machines]. Il suggère à Dugast de lui communiquer une note des frais qu'il a engagés pour ce travail du croquis de la machine à percer d'Indret. Godin précise que ce qui l'intéresse, c'est la transmission du mouvement par une machine à vapeur.

Mots-clés

[Appareils et matériels](#), [Dessin](#), [Industrie](#)
Lieux cités [Indret](#), [Indre \(Loire-Atlantique\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Dugast
Genre Homme
Pays d'origine Inconnu
Activité

- Fouriériste
- Industrie (grande)

Biographie Industriel français actif à Indret (Loire-Atlantique), probablement dans les ateliers de la Marine. Désireux de rejoindre en 1855 la colonie fouriériste de Réunion au Texas, Dugast renonce finalement à émigrer.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/07/2022
Dernière modification le 10/10/2023

Jan 126 1711
Monseigneur Dugast

je suis en possession de cette lettre
de 20 auroant et des dedies et de la description
qui y estoit jointe. j'ai fait jagger le tableau de
particularies qui a il rapporte a a tout le temps et auquel
on admettra mes remontrances circa que ut eam
a qui nous le ditz. j'ai a mes faire remarquer que
cette lettre en contient aucune autre qui me indique
a qui jai a des remboursements pour les frais que des
etoy la faire. et de pourra m'etre moins a dire la
requis que des etoy l'obligation de me faire de la
reprise a faire demander. sans autrement faire que
je n'y estoit pour moi a etre en possession de des-
que vous m'avez aduise. je n'avois pas fait
d'avoir un requis de celle de cette obligeance
principalement pour apprendre la difference que j'
pourrois trouver dans l'application d'ete de la d'apres
et dans la communication de monsieur que me
para estoit une reprise de celle d'ouvert

mon simple requis ou enfin jai surtout brouillé
de mon tout compte de la monsieur dont les lettres
sont mis en envoi monsieur

parlons nous de cette autre a contribution
dette obligeance et d'oultre jagger une autrement d'oultre

!

Barbier